

a

FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration – Quatre-vingt-quatrième session

Rome, 18-20 avril 2005

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À LA

RÉPUBLIQUE SOCIALISTE DÉMOCRATIQUE DE SRI LANKA

POUR LE

**PROGRAMME POST-TSUNAMI DE PARTENARIAT ET D'APPUI
AUX MOYENS DE SUBSISTANCE**

TABLE DES MATIÈRES

TAUX DE CHANGE	iii
POIDS ET MESURES	iii
SIGLES ET ACRONYMES	iii
CARTE DES ZONES TOUCHÉES PAR LE TSUNAMI	iv
RÉSUMÉ DU PRÊT	v
NOTE DE PRÉSENTATION	vi
PREMIÈRE PARTIE – SITUATION GÉNÉRALE ET CONTEXTE	1
A. Les conséquences du tsunami	1
B. La réaction du FIDA	2
C. Le programme de partenariat et d'appui aux moyens de subsistance dans les zones arides	3
DEUXIÈME PARTIE – LE PROGRAMME	4
A. Zone du programme et groupe cible	4
B. Objectifs et portée	5
C. Composantes du PPT-PAMS	5
D. Coûts et financement	6
E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	7
F. Organisation et gestion	8
G. Justification économique	8
H. Risques	9
I. Impact sur l'environnement	9
TROISIÈME PARTIE – INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ	9
QUATRIÈME PARTIE – RECOMMANDATION	9
ANNEXE	
RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ	11

APPENDICES

I. COUNTRY DATA (DONNÉES SUR LE PAYS)	1
II. PREVIOUS IFAD FINANCING IN SRI LANKA (FINANCEMENTS ANTÉRIEURS DU FIDA AU SRI LANKA)	2
III. RESPONSIBILITIES, METHODOLOGY OF UDA IN REHABILITATION/RECONSTRUCTION (RESPONSABILITÉS ET MÉTHODES DE L'ADU POUR LA REMISE EN ÉTAT ET LA RECONSTRUCTION DANS LES ZONES TOUCHÉES PAR LE TSUNAMI)	3

TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Roupie sri-lankaise (LKR)
1,00 USD	=	99,85 LKR
100 LKR	=	1,0015 USD

POIDS ET MESURES

Système métrique

SIGLES ET ACRONYMES

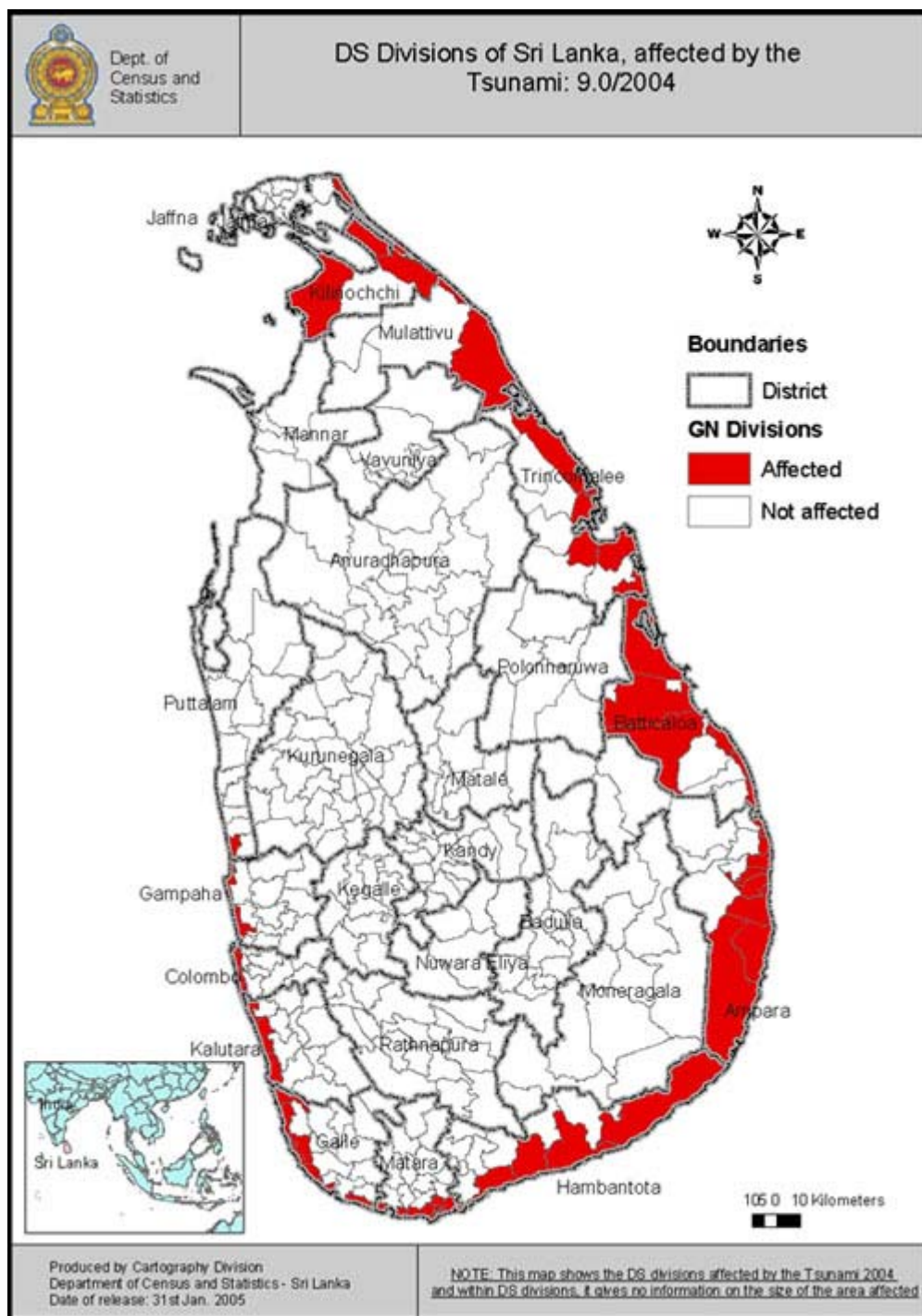
ADU	Agence de développement urbain
ONG	Organisation non gouvernementale
PPAMS-ZA	Programme de partenariat et d'appui aux moyens de subsistance dans les zones arides
PPT-PAMS	Programme post-tsunami de partenariat et d'appui aux moyens de subsistance
PPT-REGR-ZC	Programme post-tsunami de remise en état et de gestion des ressources dans les zones côtières

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE SOCIALISTE DÉMOCRATIQUE DE SRI LANKA

Année budgétaire

1^{er} janvier – 31 décembre

CARTE DES ZONES TOUCHÉES PAR LE TSUNAMI



Source: Département du recensement et des statistiques, Sri Lanka

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

RÉPUBLIQUE SOCIALISTE DÉMOCRATIQUE DE SRI LANKA

PROGRAMME POST-TSUNAMI DE PARTENARIAT ET D'APPUI AUX MOYENS DE SUBSISTANCE

RÉSUMÉ DU PRÊT

INSTITUTION INITIATRICE:	FIDA
EMPRUNTEUR:	République socialiste démocratique de Sri Lanka
ORGANISMES D'EXÉCUTION:	Ministère de l'agriculture, de l'élevage, de l'aménagement du territoire et de l'irrigation, et Ministère des pêches, des ressources aquatiques et des affaires chrétiennes
COÛT TOTAL DU PROGRAMME:	4,70 millions de USD
MONTANT DU PRÊT DU FIDA:	1,56 million de DTS (équivalent approximativement à 2,35 millions de USD) ^a
CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
CONTRIBUTION DE L'EMPRUNTEUR:	Droits et taxes
CONTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES:	Travail en nature
INSTITUTION CHARGÉE DE LA PRÉÉVALUATION:	FIDA
INSTITUTION COOPÉRANTE:	Association internationale de développement/Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

^a Un montant complémentaire équivalent à 2,35 millions de USD sera soit mobilisé, soit financé sur les crédits destinés aux prêts du programme de travail et budget de 2006 du FIDA.

NOTE DE PRÉSENTATION

Description du programme. Le présent programme est axé sur le relèvement rapide des biens et des infrastructures essentielles détruits par le tsunami du 26 décembre 2004, notamment les habitations et leurs équipements, la viabilisation, l'infrastructure sociale et les routes empruntées par les pêcheurs, les infrastructures communautaires et l'enlèvement des gravats. Dans le cadre d'une démarche communautaire souple, le programme entend appuyer, en coordination avec d'autres sources de financement, le relèvement et la remise en état du patrimoine matériel et financier des groupes et des communautés touchés. Le groupe cible se compose de ruraux pauvres appartenant aux communautés victimes du tsunami, hommes et femmes, et le ciblage découle de la nature et du volume de l'appui proposés.

Avantages du programme. Les femmes et les hommes des zones affectées par le tsunami récupéreront leur patrimoine et reconstruiront des bases solides leur permettant d'exercer leurs activités économiques habituelles, en s'engageant dans de nouvelles activités génératrices de revenus à la fois diversifiées et rentables. Les communautés seront renforcées, elles géreront les ressources côtières de manière durable et elles disposeront des infrastructures économiques et sociales indispensables. La participation des femmes aux activités économiques et sociales aura progressé.

Risques inhérents au programme. Les moyens de mise en œuvre sont limités, et sollicités par de trop nombreux intervenants; le financement de la remise en état risque de tarder dans un premier temps, avant de connaître une saturation.

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À
LA RÉPUBLIQUE SOCIALISTE DÉMOCRATIQUE DE SRI LANKA
POUR LE
PROGRAMME POST-TSUNAMI DE PARTENARIAT ET D'APPUI
AUX MOYENS DE SUBSISTANCE

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de prêt à la République socialiste démocratique de Sri Lanka d'un montant de 1,56 million de DTS (équivalant approximativement à 2,35 millions de USD)¹ à des conditions particulièrement favorables, en vue de contribuer au financement du programme post-tsunami de partenariat et d'appui aux moyens de subsistance. Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans, et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de points (0,75%) l'an. Il sera administré par l'Association internationale de développement (IDA) en qualité d'institution coopérante du FIDA tant que les structures et modalités de mise en œuvre relèveront du Programme de partenariat et d'appui aux moyens de subsistance dans les zones arides (PPAMS-ZA). Toutefois, dès que le Programme post-tsunami de remise en état et de gestion des ressources dans les zones côtières (PPT-REGR-ZC) prendra effet, les modalités d'exécution de ce dernier programme seront alors appliquées et les responsabilités de l'institution coopérante seront transférées de l'IDA au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS).

PREMIÈRE PARTIE – SITUATION GÉNÉRALE ET CONTEXTE

A. Les conséquences du tsunami

1. Le tsunami qui a pris naissance dans l'Océan indien le 26 décembre 2004 a déclenché des vagues gigantesques se déplaçant à une vitesse d'environ 500 km à l'heure, avant de frapper le littoral de 15 pays², ayant des effets dévastateurs considérables et inouïs. Le Sri Lanka figure parmi les pays les plus durement touchés. Selon les estimations les plus récentes, le tsunami a entraîné la mort d'environ 31 000 personnes et en a blessé 15 000, tandis que 6 300 personnes sont toujours portées disparues. Quelque 443 000 personnes ont été déplacées, dont 217 000 vivent dans des camps de réfugiés, tandis que les autres ont été hébergées chez des parents ou des amis. Les communautés de pêcheurs ont fait état d'environ 7 600 morts, 5 700 personnes disparues et 90 650 personnes déplacées. On estime à 7 000 le nombre de femmes qui sont désormais veuves et doivent faire face aux effets du tsunami en tant que chefs de famille dans des circonstances particulièrement difficiles. Du côté des dégâts matériels, 110 000 maisons ont été touchées dont 70 000 sont entièrement détruites, de même que 150 000 véhicules. Les infrastructures du littoral, routes, ports de pêches, installations de réfrigération, sites touristiques et télécommunications entre autres, ont été gravement endommagées. On estime à 22 940, soit 81% de la flotte du pays, le nombre d'embarcations de pêche, toutes catégories confondues, qui ont été perdues ou endommagées.

2. Dans un premier temps, la Banque centrale du Sri Lanka a estimé que l'impact macroéconomique du tsunami réduirait de 1% la croissance du produit intérieur brut, alors que les

¹ Un montant complémentaire équivalant à 2,35 millions de USD sera soit mobilisé, soit financé sur les crédits destinés aux prêts du programme de travail et budget de 2006 du FIDA.

² À savoir Bangladesh, Inde, Indonésie, Kenya, Malaisie, Maldives, Maurice, Myanmar, Réunion, Seychelles, Somalie, Sri Lanka, Tanzanie, Thaïlande et Yémen.

prévisions tablaient sur un taux de 6%. Mi-février, compte tenu du montant des engagements indiqués par les donateurs, elle a revu à la hausse cette estimation de croissance, et table désormais sur un taux de 5,5%. Selon une estimation des besoins réalisée conjointement par les donateurs, le relèvement et la reconstruction demandent environ 1,5 milliard de USD. Pour le secteur de la pêche, les besoins sont estimés à 118 millions de USD au total, qui se répartissent comme suit: 23% pour le nord, 30% pour les districts orientaux, 44% pour le sud et 3% pour les autres régions du pays.

3. Les vagues du tsunami ont frappé les deux tiers du littoral du Sri Lanka (plus de 1 000 km) et pénétré à l'intérieur des terres jusqu'à une distance qui atteint 500 mètres en de nombreux endroits, laissant derrière elles peu de structures intactes. Treize districts du littoral ont été touchés³ sur les 25 que compte le pays. Ce sont les zones pauvres du sud du pays ainsi que les zones de conflit situées au nord et à l'est qui ont été le plus dévastées. Approximativement 40% des victimes vivent dans la zone côtière située au sud-ouest, qui constitue la principale destination touristique. Six des 13 districts touchés se situent dans la zone de conflit du nord et de l'est du pays. Deux d'entre eux, Batticaloa et Ampara, sont les plus durement frappés par le tsunami, puisqu'elles regroupent 43% des personnes touchées. On considère que c'est dans ces zones – en particulier celles du nord du pays, qui sont aux mains du mouvement des Tigres de Libération de l'Eelam tamoul – que l'insécurité alimentaire et la malnutrition sont le plus élevées.

B. La réaction du FIDA

4. Le FIDA et le Gouvernement de Sri Lanka ont examiné ensemble, du 2 au 23 février 2005, les formes que pourrait prendre à moyen terme l'aide du FIDA en vue de contribuer au relèvement et à la remise en état à la suite du tsunami. Compte tenu de l'urgence de la situation, il a été recommandé de prendre toutes les mesures indispensables à la mise en œuvre des actions présentées ci-dessous.

- a) Établir rapidement un programme post-tsunami de partenariat et d'appui aux moyens de subsistance (PPT-PAMS) de 4,7 millions de USD afin de compléter les ressources du programme de partenariat et d'appui aux moyens de subsistance dans les zones arides (PPAMS-ZA)⁴ approuvé en septembre 2004. Les nouveaux crédits accordés au titre du PPT-PAMS seront mis à disposition rapidement par le canal des structures d'organisation et de gestion du PPAMS-ZA, et serviront à reconstruire les infrastructures détruites par le tsunami dans six des 13 districts touchés.
- b) Accélérer la conception et l'approbation du Programme de gestion des ressources dans les zones côtières, qui ciblera les sociétés les plus isolées vivant dans une écologie fragile et gravement menacée par des facteurs externes, qui a été proposé dans l'exposé des options et stratégies d'intervention pour le Sri Lanka⁵ approuvé par le Conseil d'administration en avril 2003, et son élaboration aurait normalement dû débiter vers 2006/2007.
- c) Fournir un financement du FIDA en faveur du programme de gestion des ressources dans les zones côtières d'un montant de 31,5 millions de USD, sous forme d'un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant de 30 millions de USD et d'un don de 1,5 million de USD. Cette opération portera le nom de programme post-tsunami de remise en état et de gestion des ressources dans les zones côtières (PPT-REGR-ZC).

5. L'enveloppe financière de 28,4 millions de USD en faveur du PPT-REGR-ZC est soumise au Conseil d'administration pour approbation dans un document séparé⁶. Afin de disposer d'un petit délai

³ Trois à l'est (Batticaloa, Ampara et Trincomalee), trois au nord (Mullativu, Kilinochchi et Jaffna), trois au sud (Hambantota, Matara et Galle), trois à l'ouest (Kalutara, Colombo et Gampala) et un au nord-ouest (Putallam).

⁴ Se référer au document du Conseil d'administration EB 2004/82/R.15/Rev.1.

⁵ Se référer au document du Conseil d'administration EB 2003/78/R.23/Rev.1.

⁶ Se référer au document du Conseil d'administration EB 2005/84/R.20.

supplémentaire pour la mise en route du programme en question, le présent rapport du Président recommande l'approbation de la proposition de prêt en faveur du PPT-PAMS visant à faciliter la fourniture d'une aide immédiate aux victimes du tsunami du 26 décembre 2004. Comme indiqué ci-dessus, ces crédits pourront être disponibles dès l'entrée en vigueur du PPAMS-ZA, prévue d'ici mai 2005.

C. Le programme de partenariat et d'appui aux moyens de subsistance dans les zones arides

État d'avancement

6. Le PPAMS-ZA est le premier des trois programmes du FIDA élaborés dans le cadre de l'exposé des options et stratégies d'intervention pour le Sri Lanka approuvé en avril 2003. Il a été formulé en mai 2003, et la préévaluation a eu lieu en décembre 2003 et janvier 2004. Par la suite, les élections législatives et le remaniement ministériel d'avril 2004 ont entraîné des modifications du cadre institutionnel, et une mission complémentaire de préévaluation s'est rendue sur place en mai 2004 pour adapter la structure de gestion du programme à cette nouvelle situation. Durant les négociations, la Banque mondiale a été désignée en qualité d'institution coopérante, et le programme a été approuvé lors de la session de septembre 2004 du Conseil d'administration. L'accord de financement a été signé le 15 décembre 2004, et le programme a d'ores et déjà été ratifié par le parlement, tandis que l'avis juridique a été remis. La question décisive qui reste à régler avant l'entrée en vigueur de l'accord de financement a trait à la nomination du personnel chargé de la gestion du programme, qui devrait intervenir au début du mois d'avril 2005.

Résumé du programme

7. **Description.** Le programme sera mis en œuvre dans quatre districts de la zone aride: Anuradhapura, Kurunegala, Monaragala et Badulla. Tous quatre sont limitrophes des districts touchés par le tsunami⁷. Le programme a pour but de favoriser l'accroissement durable des revenus et l'amélioration des conditions de vie des femmes et des hommes pauvres d'environ 80 000 ménages des zones arides. Il poursuit les objectifs suivants: a) amélioration et accroissement de la productivité des exploitations agricoles pluviales des hautes terres; b) augmentation de la production des exploitations irriguées grâce à la remise en état et à une exploitation rationnelle de l'infrastructure requise; c) accroissement des possibilités de commercialisation et des liens avec les marchés et augmentation de la valeur de la production agricole dans les régions d'agriculture pluviale ou irriguée; d) diversification des sources de revenu des pauvres et surtout des femmes grâce à un élargissement des services de microfinancement; et e) mise en place et utilisation efficace de l'infrastructure communautaire prioritaire. Le programme s'articule autour de six composantes ci-après: a) développement de l'agriculture pluviale dans les hautes terres; b) développement des circuits de commercialisation et des entreprises; c) remise en état des réseaux d'irrigation; d) microfinancement et activités génératrices de revenus; e) développement de l'infrastructure communautaire prioritaire; et f) gestion du programme.

8. **Gestion du programme.** Le programme financera l'établissement d'unités de gestion dans chacun des quatre districts au niveau des secrétaires de district. Ces unités seront dirigées par le responsable du programme dans le district et comporteront un agronome, un ingénieur rural, un économiste, un chef comptable et un agent chargé du suivi, ainsi que le personnel d'appui voulu. Elles seront dotées de tout le matériel voulu. Pour suivre l'exécution du programme par les sous-traitants, il sera créé des unités de suivi au sein des divisions des secrétaires de district. Pour coordonner et faciliter l'exécution du programme au niveau des districts, il sera créé au plan national une unité de coordination du programme qui comprendra un coordonnateur, un comptable, un agent de suivi et des personnels d'appui. Celle-ci sera chargée d'organiser la mise en œuvre rapide du PPT-PAMS.

⁷ Se référer à la carte.

9. **Organisation et gestion.** Le programme sera exécuté sous la responsabilité d'ensemble du Ministère de l'agriculture, de l'élevage, de l'aménagement du territoire et de l'irrigation. Le Secrétaire général de ce ministère présidera le Conseil des politiques et de la supervision qui comprendra des représentants des organismes suivants: a) le Ministère des conseils provinciaux et des administrations locales; b) les trois ministères chargés du développement dans les régions d'*udarata* (hautes terres), de *rajarata* (terres royales) et d'*uva-wellassa*; c) les trois conseils provinciaux intéressés, c'est-à-dire ceux du nord-centre, du nord-ouest et d'Uva; et d) la chambre de commerce. Ce conseil veillera à ce que le programme soit exécuté conformément aux politiques gouvernementales et aux accords de financement conclus avec les donateurs et assurera sa coordination avec les autres projets. Il statuera, après analyse, sur toute question de politique générale ou problème d'exécution concernant le programme. Le secrétariat du Conseil sera assuré par l'unité de coordination du programme, et en particulier par le coordonnateur. Le Conseil nommera tous les principaux cadres, à savoir les quatre responsables de district et le coordonnateur du programme. Les conseils provinciaux du programme créés dans chacune des trois provinces concernées ainsi que les unités de gestion du programme de district créées dans les quatre districts intéressés seront responsables de la gestion quotidienne de l'exécution du programme. La réalisation des activités relevant du programme sera sous-traitée à des agences chargées de l'exécution.

DEUXIÈME PARTIE – LE PROGRAMME

A. Zone du programme et groupe cible

10. La zone d'intervention des activités proposées dans le cadre du PPT-PAMS et du PPT-REGR-ZC englobera les secteurs touchés par le tsunami dans les divisions relevant des secrétaires de district situées sur le littoral des sept districts de Kalutara, Galle, Matara, Hambantota, Ampara, Batticaloa et Trincomalee. Lors des consultations avec le gouvernement qui se sont déroulées en février 2005, il est apparu que les cinq districts touchés par le tsunami qui ne font pas partie de la zone du programme, situés dans la périphérie de Colombo (c'est-à-dire Gampala, Puttalam, Mullativu, Kilinochchi et Jaffna), seront intégralement pris en charge par d'autres donateurs.

11. Les zones d'intervention du programme proposé recouvrent les secteurs des sept districts touchés par le tsunami où vivaient en majorité des ménages pauvres de squatters, ainsi que des villages de pêcheurs exerçant des activités économiques très modestes. Les communautés qui vivent de la pêche ont tout particulièrement souffert: les deux tiers des personnes désormais privées de leurs sources de revenu en font partie; le deuxième groupe compte environ 53 000 personnes, et se compose de petits commerçants; viennent ensuite deux groupes de 45 000 personnes chacun, qui vivaient respectivement de l'agriculture et de la production manufacturière. Presque tous ces gens – approximativement 450 000 personnes – dépendent désormais essentiellement des services sociaux et de la charité.

12. Le programme ciblera les ruraux pauvres, hommes et femmes, qui vivent dans ces zones touchées par le tsunami. Les caractéristiques du soutien proposé (surface des habitations, équipements, type de construction, etc.) permettront une sélection automatique des bénéficiaires. Les investissements communautaires profiteront à l'ensemble des ménages. On s'efforcera tout particulièrement d'atteindre les artisans pêcheurs pauvres et leurs communautés. Le programme ciblera les ménages touchés par le tsunami dont le revenu mensuel ne dépasse pas 2 500 LKR, qui ont obtenu l'autorisation officielle de construire ou de réparer leur maison, et dont la résidence dans la zone est attestée. Le gouvernement a déjà mis en place un recensement des maisons endommagées et de vérification de la situation sociale des habitants, qui sera réalisé par une équipe composée d'un représentant du village, d'un technicien de l'administration et d'une organisation non gouvernementale (ONG) choisie sur place. Le programme exploitera les résultats de cette enquête pour sélectionner les bénéficiaires. Dans tous les cas, l'aide financière sera attribuée sur la base des progrès accomplis par les bénéficiaires. Chaque district s'efforcera de construire le quota d'unités d'habitations qui lui a été attribué dans le cadre d'un plan à horizon mobile.

B. Objectifs et portée

13. Le programme a pour but de restaurer durablement les actifs des femmes et des hommes directement ou indirectement touchés par le tsunami, et de les aider à reconstruire les fondements de leurs activités économiques habituelles, tout en s'orientant vers de nouvelles activités génératrices de revenus à la fois diversifiées et rentables. L'objectif immédiat des différentes activités qui seront réalisées consiste à: a) doter les familles touchées par le tsunami de l'infrastructure sociale et économique indispensable, en particulier en matière de logement; b) renforcer les communautés touchées par le tsunami afin de leur permettre de gérer les ressources côtières de manière durable; et c) améliorer la participation des femmes aux activités économiques et sociales.

14. La programmation et la gestion financière des ressources du programme seront décentralisées à l'échelon du district et au niveau de la division du *grama nilhadari* (la plus petite unité administrative, qui englobe entre cinq et sept villages) et seront étroitement coordonnées avec les activités des autres donateurs et du gouvernement. Des méthodes reposant sur la participation des communautés seront mises en œuvre. La souplesse sera le maître mot, car elle permet de s'adapter à l'évolution de l'environnement socioéconomique, aux éventuelles catastrophes naturelles, et à l'existence d'autres sources de financement.

C. Composantes du PPT-PAMS

15. Ce programme comporte une seule grande composante, mais celle-ci regroupe plusieurs activités. Afin d'accélérer la mise à disposition de l'aide financière que le FIDA entend apporter aux victimes du tsunami, les crédits serviront à financer *le développement de l'infrastructure prioritaire* selon la conception et les modalités de mise en œuvre déjà utilisées pour *la composante du PPAMS-ZA portant sur le développement de l'infrastructure communautaire prioritaire*. Les crédits restants seront affectés au financement de la reconstruction immédiate des infrastructures essentielles, à savoir le logement, la viabilisation, l'infrastructure sociale et les routes utilisées par les pêcheurs, selon les modalités exposées ci-dessous.

16. **Logement.** En coordination étroite avec les financements accordés par d'autres donateurs, le programme appuiera l'opération de remise en état des habitations élaboré par le gouvernement, tant par l'octroi de dons d'argent que dans le cadre des opérations de relogement mis en place par l'Agence de développement urbain (ADU). Par ailleurs, il contribuera à l'installation de panneaux solaires et de dispositifs de récupération de l'eau de pluie sur les toits, ainsi qu'à la construction de cuisines perfectionnées plus économes en énergie, qui permettent de réduire le risque de bronchites provoquées par l'inhalation des fumées chez les femmes et les filles. Parallèlement, il appuiera l'installation de l'eau courante et l'utilisation de latrines réservées à l'usage familial dans autant de nouvelles habitations que possible.

17. **Viabilisation.** Le programme contribuera à la gestion des déchets solides ainsi qu'à l'enlèvement et à la mise en décharge des gravats. Il appuiera la construction de réseaux d'adduction d'eau dans les zones rurales et dans les zones de pêche, et la remise en état des routes de desserte et des réseaux d'égout dans les zones loties.

18. **Infrastructure sociale, routes de pêcheurs et autres infrastructures.** L'infrastructure sociale, par exemple les centres sociaux, les garderies, les dispensaires locaux et les centres de médecine ayurvédique, sera remise en état. Par ailleurs, les routes rurales et les routes utilisées par les pêcheurs seront également réparées.

19. Le programme sera mis en œuvre sur une période de trois ans. Il sera tout d'abord exécuté dans le cadre des structures mises en place pour le PPAMS-ZA. Toutefois, une fois que le programme PPT-REGR-ZC financé par le FIDA sera entré en vigueur, ce sont alors les structures et modalités de mise en œuvre établies pour ce programme qui seront utilisées.

D. Coûts et financement

20. Les fonds qui seront octroyés dans le cadre d'un prêt du FIDA au titre du PPT-PAMS proposé dans le présent document, soit approximativement 4,70 millions de USD⁸ au total, serviront à financer les infrastructures les plus urgentes regroupées dans le cadre de *la composante relative aux infrastructures prioritaires*, notamment: a) la construction d'environ 300 maisons, en dehors des opérations de relogement, dans le cadre de partenariats public-privé (y compris en faisant appel à des ONG), pour un coût d'environ 750 000 USD; b) la reconstruction des habitations sous la responsabilité de leur propriétaire, pour un montant total de 1,7 million de USD; c) la réparation des maisons endommagées effectuée par leur propriétaire, pour un montant évalué à environ 450 000 USD; d) la fourniture de l'ensemble des équipements domestiques identifiés, pour un coût de 960 000 USD; e) l'ensemble des éléments de viabilisation de lotissements identifiés, pour un coût de 237 500 USD; et f) les autres infrastructures nécessaires, centres sociaux, pouponnières et garderies, marchés villageois (*pola*), etc., pour un coût de 600 000 USD. La priorité sera donnée aux femmes qui ont perdu leur mari lors du tsunami, aux ménages qui vivent de la pêche et aux autres membres des communautés du littoral qui sont dans le besoin. Le gouvernement prendra en charge l'ensemble des droits et taxes grevant les investissements.

21. L'enveloppe de 3 millions de USD nécessaire pour compléter le financement des opérations de relogement dans le cadre de la composante relative au développement des infrastructures prioritaires proposée seront accordés au titre de la seconde intervention décidée par le FIDA à la suite du tsunami, à savoir le PPT-REGR-ZC, instruit parallèlement au PPT-PAMS, mais qui devrait démarrer à peu près six mois plus tard.

Tableau 1 – Résumé des coûts estimatifs de la composante relative au développement des infrastructures prioritaires (en millions de USD)

	1 ^{re} année	2 ^e année	Total
A. Habitations	2,240	0,660	2,900
1. Habitations n'entrant pas dans le cadre des opérations de relogement	0,575	0,175	0,750
2. Nouvelles maisons construites par leur propriétaire	1,325	0,375	1,700
3. Réparation par le propriétaire des maisons endommagées	0,340	0,110	0,450
B. Équipement des logements	0,720	0,240	0,960
1. Sources d'énergies alternatives	0,396	0,132	0,528
2. Récupération des eaux de pluie	0,180	0,060	0,240
3. Amélioration des cuisinières/cuisines	0,036	0,012	0,048
4. Eau courante et sanitaires	0,108	0,036	0,144
C. Viabilisation des lotissements	0,1187	0,1187	0,2375
1. Enlèvement des gravats	0,0125	0,0125	0,0250
2. Installations communautaires d'adduction d'eau de boisson	0,0562	0,0562	0,1125
3. Voirie et réseau d'égout	0,0500	0,0500	0,100
D. Autres infrastructures	0,300	0,300	0,600
1. Infrastructures communautaires	0,250	0,250	0,500
2. Enlèvement des débris ou des gravats dans les campagnes	0,050	0,050	0,100
TOTAL	3,379	1,319	4,698

⁸ 2,35 millions de USD seront octroyés sur les crédits du programme de travail et budget de 2005 du FIDA. Le solde sera soit mobilisé, soit financé sur les crédits destinés aux prêts du programme de travail et budget de 2006 du FIDA.

E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes

22. L'ensemble des marchés de travaux de génie civil seront passés conformément aux directives du FIDA. L'unité de coordination du programme PPAMS-ZA assumera la responsabilité globale de la passation des marchés, sous la conduite du Conseil des politiques et de la supervision, qui sera étoffé pour la durée du PPT-PAMS puisque cinq nouveaux membres sont appelés à y siéger, à savoir les représentants des organismes suivants: a) l'ADU; b) l'Agence nationale de développement du logement; c) le Ministère des pêches, des ressources aquatiques et des affaires chrétiennes; et d) les conseils des provinces de l'Est et du Sud (un représentant par conseil).

23. L'unité de coordination du PPAMS-ZA sous-traitera la construction des habitations et la fourniture de leurs équipements à des organismes publics et privés, dont les ONG, mais il sera également possible, le cas échéant, de conclure des contrats directement avec les bénéficiaires propriétaires de leur habitation. L'ADU et l'Agence nationale de développement du logement sera chargée de réaliser ou de superviser la construction des habitations, mais on pourra également faire appel aux services d'autres intervenants, s'il y a lieu. La sélection des ONG et des intervenants du secteur privé appelés à participer à la mise en œuvre s'effectuera par voie d'appel à la concurrence locale. Les travaux proposés concernant la viabilisation des lotissements ou leur voirie, les routes rurales et les routes empruntées par les pêcheurs, les installations d'adduction d'eau de boisson, des réseaux d'égout et l'enlèvement des gravats seront réalisés directement par les *pradeshhyia sabhas* (instances communautaires et collectivités locales) concernées, le cas échéant avec l'aide du conseil provincial dont elles relèvent. Des ONG et des entrepreneurs privés disposant des compétences appropriées seront recrutés afin d'aider les *pradeshhyia sabhas* dans cette entreprise.

24. Tous les marchés de travaux de génie civil seront passés par appel d'offres local. L'approbation préalable de l'institution coopérante sera requise pour tous les marchés d'une valeur dépassant 100 000 USD (ou l'équivalent de ce montant).

25. **Décaissements.** Les modalités proposées pour les mouvements de fonds répondent à la nécessité d'aider de toute urgence les victimes du tsunami avec efficacité et efficience, en utilisant l'organisation institutionnelle du PPAMS-ZA dont le FIDA appuie déjà la mise en place. Les fonds sont gérés à l'échelon du district par chacun des organismes chargés de l'exécution. Un compte spécial libellé en dollars des États-Unis sera ouvert auprès de la Banque centrale. Le représentant du gouvernement autorisé à signer les demandes de retrait de fonds du FIDA sera également chargé de la gestion de ce compte spécial. Le dépôt initial du FIDA sur ce compte spécial correspondra aux montants des décaissements projetés pour une période de six mois pendant la première année du programme. Il pourra être demandé au FIDA de régler directement les fournisseurs pour tous les contrats d'une valeur supérieure à 10 000 USD. Les dépenses admissibles engagées par le gouvernement après la date d'approbation par le Conseil d'administration (entre le 18 et le 20 avril 2005) seront remboursées jusqu'à concurrence de 1,67 million de USD pour la construction des infrastructures économiques et sociales envisagées.

26. **Comptabilité et vérification des comptes.** Les comptes du programme et ceux des organismes d'exécution seront vérifiés chaque année par le Bureau du vérificateur général des comptes, conformément aux procédures du gouvernement ayant l'agrément du FIDA. Les rapports de vérification des comptes certifiés seront transmis au FIDA au plus tard six mois après la fin de l'exercice financier. Le vérificateur formulera une opinion spécifique sur le mécanisme de financement des organismes d'exécution, l'utilisation des ressources disponibles au titre du programme, et la fiabilité des partenaires et de leurs rapports financiers.

F. Organisation et gestion

27. Le programme sera réalisé sous la responsabilité d'ensemble des deux ministères compétents, à savoir: a) le Ministère de l'agriculture, de l'élevage, de l'aménagement du territoire et de l'irrigation; et b) le Ministère des pêches, des ressources aquatiques et des affaires chrétiennes. Les secrétaires généraux de ces deux ministères coprésideront le Conseil élargi des politiques et de la supervision du PPAMS-ZA, auquel siégeront principalement les représentants des organismes suivants: a) le Ministère des conseils provinciaux et des administrations locales; b) les trois ministères chargés du développement dans les régions d'*Udarata* (hautes terres), *rajarata* (terres royales) et *uva wellassa*; c) les cinq conseils provinciaux intéressés, à savoir de l'est, du centre-nord, du nord-ouest, du sud et d'uva; d) la chambre de commerce; e) l'ADU; et f) l'Agence nationale du développement du logement. Ce conseil élargi sera chargé d'examiner les mesures à prendre et les problèmes d'exécution en rapport avec le programme. Ses modalités de fonctionnement seront strictement identiques à celles décrites pour le PPAMS-ZA.

28. **Des rapports** seront présentés tous les trois mois. Chaque organisme d'exécution présentera à l'unité de gestion du district un rapport trimestriel sur l'avancement technique et matériel des travaux, lequel devra également comprendre des états financiers. Le coordonnateur du programme rédigera des rapports trimestriels et annuels. Le rapport annuel sera soumis au Conseil élargi des politiques et de la supervision. Les rapports trimestriels et annuels seront présentés au gouvernement et au FIDA dans les trois mois suivant la fin de la période considérée.

29. **Suivi et évaluation.** Étant donné qu'il est prévu de sous-traiter toutes les activités relevant du programme, le suivi de l'exécution des contrats constituera un aspect essentiel de la gestion. Pour pouvoir évaluer leur exécution, le programme devra rassembler ses propres informations. À cette fin, il s'appuiera sur les structures perfectionnées mises en place dans le cadre du PPAMS-ZA. Dans le cadre de ce programme, un réseau d'unités de suivi est en cours de constitution dans les quatre districts intéressés (Anuradhapura, Badulla, Kurunagala et Moneragala), auquel le PPT-PAMS pourra avoir recours.

30. Tant sur le plan de l'exécution que du point de vue du suivi et évaluation, il faudra veiller à ce que les apports et les produits du programme aillent bien aux bénéficiaires visés, particulièrement les femmes et les enfants. Ceux-ci doivent obtenir des droits sur le bien construit ou remis en état pour eux, et doivent occuper les locaux une fois ceux-ci construits ou réparés.

G. Justification économique

31. On évalue à 21 710 le nombre de bénéficiaires du programme dans le cadre des activités relatives à l'infrastructure sociale et économique, notamment la construction ou la réparation d'environ 2 130 habitations. Dans un premier temps, les principaux avantages découlant du programme seront notamment la restauration des biens et la mise en place de bases solides permettant aux ménages d'exercer une activité économique durable, tant dans le secteur de la pêche artisanale que dans les autres secteurs, y compris moyennant le développement de sources de revenus diversifiées. De surcroît, ce programme préparera le terrain, permettant ainsi de faciliter l'exécution de la seconde intervention du FIDA à la suite du tsunami, c'est-à-dire le PPT-REGR-ZC.

H. Risques

32. Ce programme sera réalisé dans un environnement au sein duquel de nombreux donateurs, y compris un certain nombre de nouveaux venus, devront recourir aux moyens de mise en œuvre existants, en faisant appel au secteur public ou privé, ou encore aux ONG. Seule la mise en place d'un mécanisme de coordination solide pourra permettre d'éviter une certaine forme de concurrence pour l'utilisation de ces moyens, qui ont leurs limites.

33. Par ailleurs, les délais nécessaires à la mobilisation des ressources auprès des différentes sources de financement sont extrêmement variables, et les promesses déjà reçues ne semblent pas toujours suivies de versements effectifs, du moins pour l'instant, alors que les fonds font cruellement défaut pour commencer à reconstruire. Le risque existe donc de ne pas pouvoir satisfaire les besoins de financement immédiats, avant d'être confronté à un excès de financement. La souplesse de la programmation des activités relevant du programme réduira considérablement ce risque.

I. Impact sur l'environnement

34. Le programme devrait avoir un effet favorable sur l'environnement par sa contribution à l'enlèvement et à la mise en décharge des gravats, à l'utilisation d'énergies renouvelables et à la récupération des eaux de pluie, mais aussi par la mise en œuvre d'une approche communautaire de la gestion durable des ressources côtières.

TROISIÈME PARTIE – INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

35. Un accord de prêt entre la République socialiste démocratique de Sri Lanka et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié sera distribué à l'issue des négociations.

36. La République socialiste démocratique de Sri Lanka est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.

37. Je certifie que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

QUATRIÈME PARTIE – RECOMMANDATION

38. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République socialiste démocratique de Sri Lanka un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à un million cinq cent soixante mille droits de tirage spéciaux (1 560 000 DTS) venant à échéance le 15 avril 2045 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an, et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président
Lennart Båge

**RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES
INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ
(Négociations de prêt conclues le 22 juillet 2005)**

1. **Institution coopérante.** Le Gouvernement accepte de désigner l'Association internationale de développement (IDA) en tant qu'institution coopérante chargée d'administrer le prêt et de superviser le programme, tant que les structures et modalités de mise en œuvre de ce dernier relèvent du PPAMS-ZA. Toutefois, dès que le PPT-REGR-ZC financé par le FIDA prendra effet, le programme sera alors exécuté dans le cadre des structures et modalités de mise en œuvre de ce dernier, le Gouvernement acceptant de charger alors le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) d'administrer le prêt et de superviser le programme en qualité d'institution coopérante.
2. **Comptes du programme.** Le responsable du programme dans chaque district ouvre et tient auprès d'une banque commerciale, proposée par le Gouvernement et agréée par le FIDA, un compte courant (le "compte du programme UDGP") libellé en roupie sri-lankaise (LKR) sur lequel seront versés le prêt et les autres ressources destinées à l'exécution du programme, à l'exception de celles gérées par l'unité de coordination du programme (UCP). Le responsable de district du programme et le chef comptable de l'unité de district de gestion du programme (UDGP) concernée sont habilités à signer conjointement les opérations effectuées sur le compte de l'UDGP. Le coordonnateur de programme ouvre et tient auprès d'une banque commerciale, proposée par le Gouvernement et agréée par le FIDA, un compte courant (le "compte du programme UCP") libellé en LKR où sont versés le montant du prêt et les autres ressources destinées à l'exécution du programme administrées par/sous la responsabilité de l'UCP – y compris la mise en œuvre des activités du programme dans les provinces orientales et méridionales où il n'existe pas d'UDGP. Le coordonnateur du programme et le chef comptable de l'UCP sont habilités à opérer les transactions concernant le compte UCP.
3. **Fonds de contrepartie.** Pendant la période d'exécution du programme, le Gouvernement prélèvera sur ses propres ressources les fonds de contrepartie qu'il mettra à la disposition des agents principaux du programme, conformément aux programmes de travail et budgets annuels (PTBA) et aux procédures habituellement suivies par lui en matière d'aide au développement. À cet effet, le Gouvernement prendra toutes les mesures nécessaires pour obtenir pour chaque exercice budgétaire des crédits d'un montant égal à celui des fonds de contrepartie prévus dans les PTBA de l'année considérée et mettra chaque année ces crédits à la disposition des agents principaux suffisamment à l'avance pour que ceux-ci puissent exécuter le programme conformément à l'accord de prêt.
4. **Assurance du personnel du programme.** Le Gouvernement assurera le personnel du programme contre les risques de maladie et d'accident selon les pratiques habituelles en vigueur dans la fonction publique du pays.
5. **Équité entre les sexes - exécution.** Le Gouvernement veillera à ce que les modalités d'exécution du programme tiennent compte des sexospécificités et à ce que les bénéficiaires de sexe féminin soient également et pleinement représentés dans toutes les activités du programme et tirent des avantages appropriés de ce dernier.
6. **Équité entre les sexes - dotation en personnel et gestion du programme.** Aucun effort ne sera négligé pour que les femmes participent sur un pied d'égalité aux activités du conseil des politiques et de la supervision, ainsi qu'aux conseils provinciaux du programme. Pour le recrutement du personnel du programme, toutes choses restant égales par ailleurs, la préférence sera accordée aux candidates de sexe féminin.

7. **Suivi.** Les structures de suivi mises au point dans le cadre du programme PPAMS-ZA financé par le FIDA seront élargies de façon à répondre aux besoins du programme. Afin d'évaluer comme il convient la mise en œuvre du programme, un système de suivi propre à ce dernier sera mis en place dans les douze mois suivant la date d'entrée en vigueur. Le Gouvernement veillera à ce que chacun des accords conclus avec les prestataires de services précise les indicateurs à suivre et que, dans la mesure du possible, ces indicateurs portent aussi sur l'impact des activités réalisées par chacun des prestataires.

8. **Rapports d'activité.** a) Chaque partie au programme soumettra un rapport d'activité trimestriel à l'UGPD dont elle relève, ainsi qu'à l'UCP. Ces rapports traiteront des progrès techniques et matériels réalisés au cours de la période et comporteront des états financiers sur les dépenses pour le trimestre considéré. Dans tous les districts du programme, à l'exception de ceux situés dans les provinces orientales et méridionales, la composante UDGP préparera des rapports d'activité trimestriels de district qu'elle soumettra à l'UCP en vue d'une synthèse pour le trimestre considéré.

b) Les rapports d'activité annuels seront établis sur la base des rapports d'activité trimestriels et préparés, traités et finalisés de la même manière que ces derniers. En outre, l'UDGP soumettra ses rapports d'activité annuels de district au conseil provincial du programme pour approbation.

9. **Suspension.** Outre les événements précisés à la section 12.01 des Conditions générales applicables au financement du développement agricole, le FIDA:

- a) peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte du prêt en cas de réalisation de l'un des événements énoncés dans le présent document ou décrits ci-après:
 - i) une autorité compétente a entrepris une action en vue de mettre fin aux activités de l'Office national du développement du logement (ONDL) ou de les suspendre, ou des mesures ou procédures ont été engagées en vue de la distribution des actifs de cet office, mesures qui, de l'avis raisonnable du FIDA, pourraient présenter des conséquences négatives pour le programme.
 - ii) le FIDA a informé le Gouvernement que des allégations crédibles de corruption ou de pratiques frauduleuses ont été portées à son attention à propos de l'exécution du programme et le Gouvernement n'a pas mené à ce sujet une enquête complète et rapide dans des conditions jugées satisfaisante par lui; ou, sur la base des conclusions de ladite enquête et de toute autre information dont il dispose, le FIDA, en consultation avec le Gouvernement, détermine que de telles pratiques se sont produites et que le Gouvernement n'a pas adopté en temps voulu les mesures appropriées pour y remédier dans des conditions jugées satisfaisantes par le Fonds.
- b) Le FIDA suspendra, en totalité ou en partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte du prêt si le rapport d'audit demandé dans l'accord de prêt n'a pas été dûment établi dans les douze mois suivant la date de clôture de l'exercice comptable précisée dans cet accord.

10. **Conditions d'entrée en vigueur.** Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'accord de prêt:

- a) l'accord de prêt a été dûment signé et la signature et l'exécution dudit accord par le Gouvernement ont été dûment autorisées et ratifiées par toutes les instances administratives et gouvernementales compétentes; et
- b) un avis juridique favorable délivré par le Ministre de la Justice ou par toute autre autorité juridique agréée par le FIDA et acceptable tant en la forme que sur le fond par le FIDA a été remis à ce dernier par le Gouvernement.

APPENDIX I

COUNTRY DATA

SRI LANKA

Land area (km² thousand) 2002 1/	64.6	GNI per capita (USD) 2002 1/	850
Total population (million) 2002 1/	18.97	GDP per capita growth (annual %) 2002 1/	2.7
Population density (people per km²) 2002 1/	294	Inflation, consumer prices (annual %) 2002 1/	10
Local currency	Sri Lanka Rupee (LKR)	Exchange rate: USD 1 =	LKR 99.85
Social Indicators		Economic Indicators	
Population (average annual population growth rate) 1996-2002 1/	1.4	GDP (USD million) 2002 1/	16 567
Crude birth rate (per thousand people) 2002 1/	18	Average annual rate of growth of GDP 1/ 1982-1992	3.9
Crude death rate (per thousand people) 2002 1/	6	1992-2002	4.6
Infant mortality rate (per thousand live births) 2002 1/	16	Sectoral distribution of GDP 2002 1/	
Life expectancy at birth (years) 2002 1/	74	% agriculture	20
Number of rural poor (million) (approximate)	n/a	% industry	26
Poor as % of total rural population	n/a	% manufacturing	16
Total labour force (million) 2002 1/	8.41	% services	54
Female labour force as % of total 2002 1/	37	Consumption 2002 1/	
Education		General government final consumption expenditure (as % of GDP)	9
School enrolment, primary (% gross) 2002 1/	110 a/	Household final consumption expenditure, etc. (as % of GDP)	77
Adult illiteracy rate (% age 15 and above) 2002 1/	8	Gross domestic savings (as % of GDP)	14
Nutrition		Balance of Payments (USD million)	
Daily calorie supply per capita	n/a	Merchandise exports 2002 1/	4 699
Malnutrition prevalence, height for age (% of children under 5) 2002 3/	14 a/	Merchandise imports 2002 1/	6 104
Malnutrition prevalence, weight for age (% of children under 5) 2002 3/	29 a/	Balance of merchandise trade	-1 405
Health		Current account balances (USD million)	
Health expenditure, total (as % of GDP) 2002 1/	4 a/	before official transfers 2002 1/	-1 577
Physicians (per thousand people) 2002 1/	1 a/	after official transfers 2002 1/	-264
Population using improved water sources (%) 2000 3/	77	Foreign direct investment, net 2002 1/	242
Population with access to essential drugs (%) 1999 3/	95-100	Government Finance	
Population using adequate sanitation facilities (%) 2000 3/	94	Overall budget deficit (including grants) (as % of GDP) 2002 1/	-10 a/
Agriculture and Food		Total expenditure (% of GDP) 2002 1/	26 a/
Food imports (% of merchandise imports) 2002 1/	14	Total external debt (USD million) 2002 1/	9 611
Fertilizer consumption (hundreds of grams per ha of arable land) 2002 1/	2 617 a/	Present value of debt (as % of GNI) 2002 1/	47
Food production index (1989-91=100) 2002 1/	116	Total debt service (% of exports of goods and services) 2002 1/	10
Cereal yield (kg per ha) 2002 1/	3 410	Lending interest rate (%) 2002 1/	13
Land Use		Deposit interest rate (%) 2002 1/	9
Arable land as % of land area 2002 1/	14 a/		
Forest area as % of total land area 2002 1/	30 a/		
Irrigated land as % of cropland 2002 1/	31 a/		

a/ Data are for years or periods other than those specified.

1/ World Bank, *World Development Indicators* database CD ROM 2004

2/ United Nations Development Programme (UNDP), *Human Development Report*, 2000

3/ UNDP, *Human Development Report*, 2004

PREVIOUS IFAD FINANCING IN SRI LANKA

Project Name	Initiating Institution	Cooperating Institution	Lending Terms	Board Approval	Loan Effectiveness	Current Closing Date	Loan/Grant Acronym	Denominated Currency	Approved Loan/Grant Amount	Disbursement (as % of approved amount)
Kirindi Oya Irrigation and Settlement Project	AsDB	AsDB	HC	12 Apr 78	03 Jul 78	30 Jun 86	L - I - 1 - SI	USD	12000000	100%
Kirindi Oya Irrigation and Settlement Project	AsDB	AsDB	HC	12 Apr 78	03 Jul 78	30 Jun 86	L - I - 109 - SR	SDR	5500000	64%
Anuradhapura Dry Zone Agriculture Project	AsDB	AsDB	HC	05 Dec 80	29 Jun 81	30 Jun 89	L - I - 58 - SR	SDR	11350000	33%
Coconut Development Project	AsDB	AsDB	HC	17 Dec 81	13 Oct 82	30 Jun 88	L - I - 85 - SR	SDR	7100000	43%
Badulla Rural Development Project	IFAD	World Bank: IBRD	HC	09 Dec 82	18 Jul 83	30 Nov 93	L - I - 111 - SR	SDR	12950000	81%
Kegalle Rural Development Project	IFAD	World Bank: IBRD	HC	05 Dec 85	08 Jul 86	30 Jun 96	L - I - 179 - SR	SDR	7500000	83%
Small Farmers and Landless Credit Project	IFAD	UNOPS	HC	26 Apr 88	28 Mar 89	31 Dec 97	L - I - 219 - SR	SDR	4850000	86%
Second Badulla Integrated Rural Development Project	IFAD	UNOPS	HC	04 Apr 91	12 Aug 92	31 Mar 03	L - I - 283 - SR	SDR	9900000	91%
North-western Province Dry Zone Participatory Development Project	IFAD	AsDB	HC	09 Sep 92	22 Feb 93	30 Jun 01	L - I - 309 - SR	SDR	6150000	74%
North-Central Province Participatory Rural Development Project	IFAD	UNOPS	HC	13 Sep 95	09 Jan 96	30 Jun 04	L - I - 384 - LK	SDR	5450000	99%
Matale Regional Economic Advancement Project	IFAD	UNOPS	HC	03 Dec 98	15 Dec 99	30 Jun 06	L - I - 493 - LK	SDR	8350000	52%
Dry Zone Livelihood Support and Partnership Programme	IFAD	World Bank: IDA	HC	09 Sep 04			L - I - 636 - LK	SDR	15100000	

**RESPONSIBILITIES AND METHODOLOGY OF THE URBAN DEVELOPMENT AUTHORITY IN
REHABILITATION AND RECONSTRUCTION OF TSUNAMI-AFFECTED AREAS⁹**

Major tasks of UDA

- Enforcement of planning and building regulations for the Conservation Zone
- Facilitating permanent relocation of affected families living on the Conservation Zone
- Facilitating reconstruction of houses in the affected areas
- Reconstruction of affected townships

Enforcement of regulations in the Conservation Zone

- Regulation framed for the 100-m and 200-m Conservation Zone
- Surveying and pegging of the 100-m and 200-m zone in progress
- Enforcement by the Local Authority and the Ministry of Public Security, Law and Order

Planning and approval of guidance for reconstruction

- One-stop-shop established in the UDA
- (UDA has) established 52 project offices in affected AGA Divisions

Land for housing

- UDA has identified lands for relocation of houses
- Clearing and surveying work (in these lands) is in progress

Policy guidelines for housing

- All families in the 100-m and 200-m coastal (Conservation) Zone whose houses have been completely damaged will be provided with safe dwellings outside the Conservation Zone
- Those who are willing to build houses outside the 100-m and 200-m zone on their own lands will receive Rs. 250 000 in financial assistance and, if necessary, concessionary loans by state banks
- Those who are willing to build their own houses outside the 100-m and 200-m zone will be provided with land (four-to-ten patches, depending on availability of land), financial assistance and, if necessary, concessionary loans by state banks
- Minimum size of a house will be 500 ft², which will cost about Rs. 400 000. These houses will be provided with all basic infrastructure, including access roads, water, electricity, sewage, etc.
- All housing will be planned as settlements. Playgrounds, recreation areas, commercial facilities and other basic services will be provided

Types of housing recommended

- Single-storey detached houses on individual land plots
- Single-storey attached houses with individual gardens
- Two-storey attached terraced houses with individual gardens – town houses
- Multistorey (ground + two or three floors) walk-up apartments

⁹ Source: UDA, Ministry of Urban Development and Water Supply.

APPENDIX III

Types of houses recommended	Maximum density per acre	Cost per unit
Single-storey detached houses on individual land plots	4P land lot – 28 units 6P land lot – 18 units 8P land lot – 14 units 10P land lot – 11 units	Rs. 425 000
Single-storey attached houses with individual gardens	28 units	Rs. 400 000
Two-storey attached terraced houses with individual gardens – town houses	37 units	Rs. 450 000
Multistorey walk-up apartments		
- Ground + 2 floors	50 units	Rs. 550 000
- Ground + 3 floors	60 units	Rs. 560 000

Basic parameters of resettlement houses

- Should be planned settlements not exceeding 250 houses
- Minimum size (of house) to be 500 ft²
- Density not to exceed 60 units per acre
- Built-up area not to exceed 65% of total area
- Generic plans to be provided

Technology to be adopted should:

- encourage participatory methods;
- consider speedy construction techniques and cost-effective methods; and
- use local building materials and manpower to the extent possible

General considerations for designing

- Preferably framed structures in order to withstand cyclones/earthquakes/tidal waves
- Separate septic tanks preferred instead of settlement sewage schemes
- Design for rainwater harvesting
- Consider accessibility for disabled people

Methodology: UDA to play a facilitatory role

- Lands for relocation settlements to be identified by UDA
- Settlements to be planned by UDA/National Housing Development Authority with due consideration to the needs of the community
- General guidelines and plans to be provided by UDA/National Housing Development Authority
- Construction work to be monitored by UDA/agencies selected by UDA

Funding

- UDA/National Housing Development Authority will draw up basic settlement plans together with estimates
- Selection of donors by a committee chaired by the President of the Republic, depending on investments

Major Inputs

- Treasury allocated USD 330 million to UDA for rehabilitation and reconstruction activities
- Of this, USD 120 million has been earmarked for rehabilitation and housing reconstruction

